

## Actualités finances locales

### Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) préservé ?

Appelées à « s'associer à la maîtrise des dépenses publiques dans le cadre de la préparation d'une loi de programmation pluriannuelle 2009-2011 » (conclusions de la Conférence des finances publiques du 28 mai dernier), les collectivités ont été particulièrement attentives au message du Secrétaire d'Etat aux collectivités territoriales visant à les assurer de la pérennité du FCTVA. L'importance de ce fond est financière (le FCTVA représentant le premier poste de recettes d'investissement hors emprunt dans les budgets locaux) mais également symbolique : traiter le FCTVA comme une quelconque dotation de l'Etat reviendrait à considérer qu'il s'agit d'un fonds de concours (position de l'administration des Finances) et non d'un « remboursement » (position des associations d'élus).

S'il est désormais exclu que le FCTVA disparaisse, il n'est pour autant pas impossible que son statut soit modifié, ainsi que le souhaiterait Bercy. Du point de vue de l'Etat, il n'est pas acceptable dans le contexte actuel qu'une ligne de dépense progresse au rythme constaté l'an passé (16,9%), ou même de celui d'il y a deux ans (6,3%). Et ce, même si cette dynamique n'est que le reflet mécanique de l'effort d'équipement croissant pris en charge par les collectivités. Concrètement, la question qui se pose aujourd'hui consiste à savoir si le FCTVA gardera son statut de ligne budgétaire « hors contrat de stabilité » (ce qui lui évite de faire l'objet d'un plafonnement budgétaire a priori) ou s'il rejoindra la liste des dotations « sous enveloppe » (ce qui conduira nécessairement à revoir les critères d'attribution). On le voit, derrière le côté technique de cette question, l'enjeu est bel et bien majeur pour les finances locales.

## Infos économiques et financières

### France : les banques resserrent modérément les critères d'octroi de crédit

Face à une ressource financière devenue plus onéreuse et à la remontée cyclique et globale du coût du risque, les banques sont contraintes d'ajuster leur politique de distribution du crédit. Selon l'enquête de la Banque de France sur la distribution de crédit, plus de la moitié des banques commerciales françaises (59 %, contre 54 % fin 2007) indiquent avoir durci les conditions de prêt aux entreprises en général, et aux plus grandes en particulier (63 %, contre 57 % fin 2007). Les critères d'octroi des crédits immobiliers aux ménages restent en revanche neutres, essentiellement pour trois raisons : 1) le recours des banques françaises aux marchés financiers pour refinancer les prêts habitat est limité : 2) la concurrence interbancaire reste très forte : 3) les banques sont déjà sélectives et attentives à la qualité de l'emprunteur.

A court et moyen terme, les banques françaises prévoient une poursuite du resserrement des conditions de crédit aux entreprises et aux ménages, même si, pour ces derniers, le mouvement devrait rester assez modéré.

Ceci étant, et pour l'instant, ce resserrement n'est guère perceptible au niveau de l'évolution quantitative des crédits. Ces derniers restent sur des rythmes de progression dynamiques. Les crédits aux entreprises continuent d'accélérer. Les encours de crédits investissement et de trésorerie progressent respectivement de 12,4 % et 19,3 % l'an en mars 2008 (contre 8,4 % et 7,2 % en mars 2007). En revanche, les prêts aux ménages marquent le pas. Les encours de crédit habitat ralentissent, à 12,3 % l'an en mars 2008 (contre 14,3 % un an plus tôt).

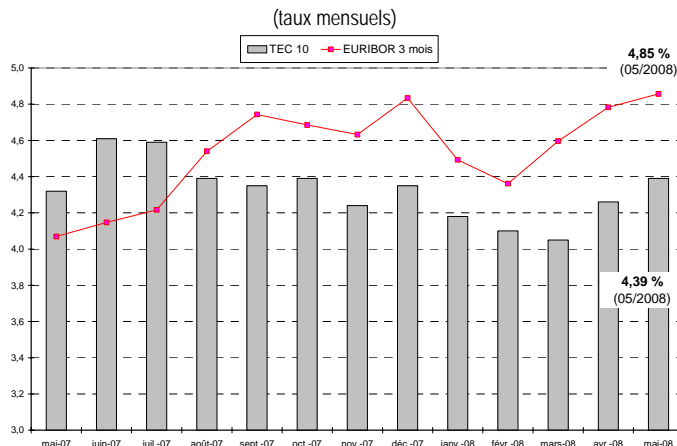
Rédigé le 2 Juin 2008.

### Scénario prévisions de taux du



	2008			
	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>ème</sup> trim.	3 <sup>ème</sup> trim.	4 <sup>ème</sup> trim.
Euribor 3 mois	4,73	4,00	3,70	3,70
Taux 10 ans	4,08	4,00	4,40	4,40
	2009			
	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>ème</sup> trim.	3 <sup>ème</sup> trim.	4 <sup>ème</sup> trim.
Euribor 3 mois	3,70	3,70	3,80	4,30
Taux 10 ans	4,60	4,60	4,60	4,65

### Évolution du TEC 10 et Euribor 3 mois



#### Index du 2 Juin 2008

Euribor 3 mois : 4,865 %	TEC 5 : 4,33 %
Euribor 1 an : 5,097 %	TEC 10 : 4,55 %